



La Marsa, le 30 septembre 2020

**ELECTION DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES AU
CONSEIL D'ETABLISSEMENT DE L'ETABLISSEMENT REGIONAL DE LA MARSA
et AUX CONSEILS D'ECOLE**

Du vendredi 9 octobre 2020 à 8 h au samedi 10 octobre 2020 à 12 h

Modalités de ces élections :

Elles se dérouleront cette année de manière dématérialisée (**plateforme web**). Cette procédure utilisera l'adresse e-mail que vous avez renseigné lors de l'inscription en ligne de votre enfant.

Je rappelle que chaque famille dispose de deux votes, celui du père et celui de la mère quel que soit le nombre d'enfants.

Pour votre information, voici le déroulé :

PHASE 1 : Vous recevrez un email qui mentionnera un lien vers la plateforme de vote.

PHASE 2 : L'identification sur la plateforme se fera à l'aide de votre adresse e-mail, vous recevrez ensuite votre clé unique d'authentification sous format d'un lien cliquable. Dans le cas où une famille n'aurait renseigné qu'une seule adresse, elle recevra deux e-mails séparés contenant chacun une clé d'authentification différente, une pour chacun des deux parents.

PHASE 3 : Une fois l'authentification faite, vous pourrez procéder au vote en suivant les instructions indiquées sur l'écran.

NOTA : Lors de cette phase, vous serez en mesure de voter pour le Conseil d'établissement **ainsi que pour** le Conseil d'école dans la mesure où vous êtes concerné par ce dernier.

PHASE 4 : Dès lors que vous aurez finalisé votre vote, un code de confirmation confidentiel sera affiché à l'écran, vous devrez le conserver pour l'utiliser en cas de recours.

Bien cordialement.



Le Proviseur,

Daniel RAYNAL